



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEVS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_021

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation : **2 OCTOBRE 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	07	07
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPI, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPI, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PEDOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Tarifs salle polyvalente

M le Maire informe que les tarifs de location de la salle polyvalente datent de 2023 et que les coûts de l'eau et de l'électricité ont depuis augmenté. De plus il va falloir prévoir un financement pour effectuer l'état des lieux avant et après les locations.

M le Maire informe qu'il est de l'intérêt pour les finances de la commune d'apporter une revalorisation des tarifs pour les demandes de locations intérieures et extérieures à la commune,

M le Maire propose :

- de fixer les tarifs de la salle polyvalente de Labatut comme suit à partir du 06 octobre 2025 pour les nouvelles demandes de location* :

Toutes saisons	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Location	130€	260€
Caution ménage	120€	120€
Caution locaux	2 000€	2 000€
Caution prêt de matériel	150€	-
Chambre froide (uniquement aux professionnels)	50€	50€

* entendu que les demandes de réservation faites avant la présente délibération resteront sur le tarif en vigueur au moment de la réservation.

- de garder la location de la chambre froide au tarif de 50€, uniquement aux professionnels de restauration, traiteurs et autre.

- de conserver la gratuité du prêt de matériel tables et chaises (hors de la salle) aux habitants de la commune sous réserve de caution.

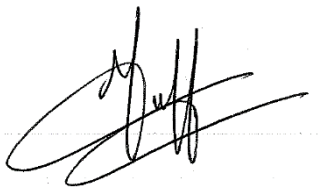
- de modifier dans ce sens le règlement intérieur, la convention d'utilisation de la salle polyvalente et la convention de prêt de matériel annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPI	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 13 octobre 2025